



DÉCLARATION CGT À LA CAP DES SACDD DES 19, 20 ET 21 NOVEMBRE 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

Deux ans et demi après son élection, le fait est incontestable : acquis aux lois du marché et du profit, Emmanuel Macron mène une politique dévastatrice pour l'immense majorité des salarié.e.s.

Et pour la Fonction Publique, les réformes se succèdent : après la RGPP et la MAP, c'est aujourd'hui au tour du programme Action Publique 2022, et ses déclinaisons : OTE (organisation territoriale de l'État), SGC (secrétariats généraux communs), ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires)..., avec comme objectif principal, une réduction drastique des dépenses publiques. Sur le fond de ces évolutions, la CGT dénonce et s'alarme de la mise sous tutelle progressive par le Préfet et par le ministère de l'Intérieur de l'ensemble de nos champs ministériels.

À cela s'ajoute le projet Macron-Delevoye de contre-réforme systémique de nos retraites, qui vise une fois de plus à baisser les pensions de toutes et tous et à supprimer les régimes spécifiques dont celui des fonctionnaires. Les simulations faites montrent que nous perdrons tous, public comme privé, 20 % de nos pensions si cette réforme s'applique !!! Ces régimes ont permis grâce aux luttes de gagner des conquêtes sociales prenant en compte la diversité et les spécificités de différents secteurs professionnels, dont celui de la Fonction Publique. La reconnaissance de la pénibilité de certains de nos métiers par un départ anticipé à la retraite et le calcul de la pension sur les 6 derniers mois de salaires font partie de cette construction dont aujourd'hui le gouvernement ferait bien de s'inspirer.

Les attaques se succèdent contre la Fonction Publique avec une ampleur sans précédent :

- Gel de la valeur du point d'indice maintenu pour 2020, et les années suivantes...
- Rétablissement du jour de carence,
- Nouvelles suppressions d'emplois alors que tant de secteurs ont, au contraire, un besoin criant de créations de postes supplémentaires,
- Remise en cause de nombreuses missions publiques via des restructurations, des externalisations, des privatisations et des fermetures,
- Fin de la transparence et des moyens de recours pour les agents en matière de promotion, de formation et de mobilité par le démantèlement des instances représentatives des personnels notamment les Commissions Administratives Paritaires (CAP),
- Précarité accrue avec un recours encore plus massif aux contrats.

Gouvernement après gouvernement, le ministère de l'Écologie est sacrifié par les politiques d'austérité : 40 % des effectifs perdus en 10 ans, un millier d'agents qui disparaissent chaque année. Selon Bercy « *l'écologie ce n'est pas un service public mais une politique publique* ». Les agents ne comprennent pas comment le MTES peut voir son budget augmenter de 800 millions € pour 2020 et en même temps perdre plus de 3 000 postes.*

Le projet de loi de finances (PLF) prévoit effectivement la suppression de 3 326 postes sur les missions MTES/MCTRCT soit 5 % de baisse (sur les 64 104 effectifs réels de 2019) : 1 177 suppressions d'emplois, 1 149 transferts au ministère de l'Intérieur (SGC) et 1 000 transferts au ministère de la Recherche (IFSTTAR).

Pour la CGT, les agents de nos ministères ont toutes les compétences pour porter les politiques de transformation écologique indispensables et urgentes pour la survie de l'humanité. Il est nécessaire d'endiguer ces baisses d'effectifs et les transferts de missions .

PLANS DE REQUALIFICATION

- de B en A : L'audit du CGEDD indiquait que 38 % des B occupaient des fonctions de catégorie A. La CGT avait chiffré, quant à elle, le besoin à 2 300 postes d'attachés. Le plan de requalification de 200 postes qui se termine en 2020, n'a pas répondu aux besoins, ni permis la reconnaissance des fonctions exercées de nombreux SACDD.
- de C en B : Pour mémoire, le rapport du CGEDD indiquait en 2013 que 25 % des C exerçaient des fonctions de catégorie B. Avec 900 postes étalés sur 5 ans (au lieu des 3 prévus initialement), ce plan, qui se finit lui aussi en 2020 est largement insuffisant.

À l'instar du ministère de l'Agriculture qui a obtenu la validation du principe d'un nouveau plan de requalification de B en A et de C en B afin de poursuivre la reconnaissance et la valorisation des parcours, notre ministère a-t-il lui aussi demandé un nouveau plan de requalification, à la hauteur des besoins cette fois-ci ?

RIFSEEP

La circulaire du 5 décembre 2014 du ministère de la Fonction Publique précise que « *le montant de l'IFSE fera ainsi l'objet d'un réexamen (...) a minima, tous les 4 ans, en l'absence de changement de poste ou, pour les emplois fonctionnels, à l'issue de la première période de détachement (...)* ».

Le passage au RIFSEEP des SACDD est intervenue au 1er janvier 2016. Qu'en est-il de ce réexamen ? Quelle revalorisation de l'IFSE à partir de 2020 ?

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG)

Les organisations syndicales ont été réunies 2 fois par le DRH pour discuter des futures lignes directrices de gestion. Les CAP demobilités et de promotions sont supprimées à compter du 1er janvier 2020, le MTES veut que ces LDG, tout au moins pour les mobilités, soient édictées avant cette date. Concernant les promotions, le calendrier est moins serré puisque les promotions 2020 auront été actées avant la fin de l'année pour tous les corps de nos ministères. Les LDG (partie mobilités) doivent être soumises pour avis au CTM du 4 décembre 2019.

De cette pseudo concertation, 2 éléments principaux à retenir :

- les services recruteurs (service d'accueil) auront désormais toute latitude et toute liberté dans leurs choix de recrutement.
- le maintien d'1 cycle de mobilités par an avec une publication des postes au 1er mars et une affectation au 1er septembre. De juillet à février, les mobilités se feraient « au fil de l'eau » sur les postes vacants avec une publication tous les 1er et 3ème mercredi du mois et une prise de poste 2 mois après !!! Egalité professionnelle assurée... Ce sont principalement les femmes qui travaillent à 80 % en prenant leur mercredi !!

L'administration soutient cette décision politique de suppression des CAP. Elle va devoir en assumer les conséquences ! La CGT aidera tous les agents dans leurs recours.

Les agents vont donc être confrontés directement avec l'administration et ils ne pourront plus compter sur les élu.e.s en CAP pour combattre les choix parfois aberrants et souvent injustes des services d'accueil, ni à minima, pour soutenir les situations particulières et difficiles.

Pour la CGT, il n'est pas question de servir de tampon, ni de cautionner ou justifier les décisions de l'administration auprès des agents. Par contre, la CGT sera toujours présente aux côtés des agents pour les défendre.

Pour toutes ces raisons et,

- POUR la défense de nos droits (mobilités, promotions, carrières, etc...);
- POUR des emplois au MTES et MCTRCT ;
- POUR des missions de service public ;
- POUR une rémunération décente par l'augmentation du point d'indice ;
- POUR le maintien de notre système de retraite solidaire et par répartition ;

les agents de nos ministères, seront, partout sur le territoire, en grève et en manifestations à partir du 5 décembre 2019.

Les élues CGT à la CAP des SACDD